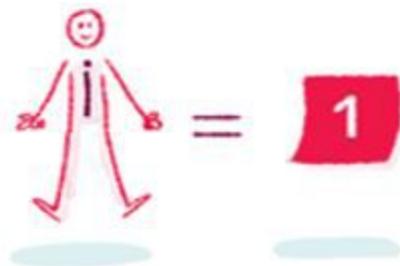


Le statut SCOP, qu'est-ce que c'est ?

Une SCOP, anciennement Société Coopérative Ouvrière de Production, aujourd'hui plus communément appelé **Société Coopérative et Participative**, est une entreprise dans laquelle **les employés sont actionnaires majoritaires** possédant au **moins 51 % du capital** de l'entreprise.

Les salariés sont **financièrement intéressés** par la réussite de l'entreprise et, de ce fait, sont **concernés par tout ce qui contribue à son évolution** : image de l'entreprise, satisfaction client, qualité des travaux réalisés, etc.

Ce fonctionnement est encore plus motivant lorsqu'il s'agit de **participer aux orientations générales** ou aux **choix stratégiques** de l'entreprise. Et ces choix stratégiques, ces décisions, sont menées et garantis par les salariés d'un **commun accord**. Les SCOP bénéficient d'une gouvernance démocratique : **Une personne = une voix**.



Aussi, le partage du profit y est équitable avec :

- Une part pour le travail destiné à tous les salariés : la **Participation**,
- Une part pour rémunérer le capital des associés : les **Dividendes**,
- Une part pour pérenniser l'entreprise : les **Réserves**.

Enfin, le choix d'une formule coopérative se fait également pour **assurer sa transmission dans la durée**. En effet, celle-ci se fait entre salariés, les anciens partants et les jeunes entrants, assurant la **pérennité de l'outil de travail** au travers d'une équipe en **perpétuelle évolution**.